

Extrait du registre
des délibérations du conseil
communautaire de la communauté de
communes Sauer Pechelbronn

séance du 25/05/2009

Date de la convocation:

18/05/2009

Date d'affichage:

18/05/2009

L' an 2009 et le 25 Mai à 19 heures 30 minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, maison des services et des associations à Durrenbach sous la présidence de HAAS Jean-Marie, président.

Nombres de membres:

Afférents au conseil
communautaire : 67

En exercice : 67

Votants : 54

Présents : Tous les délégués (ou suppléants) sauf :

MM :

Excusé(s) : Mme HITTLER Marie-Antoinette, MM : ATZENHOFFER Alphonse, CHRISTMANN Pascal, GACKEL Didier, GANGLOFF Christian, HOCH Georges, KAUFFER Fabien, KENNEL Guy-Dominique, METZGER Jean-Pierre, PREVOT Dominique, ROHMER Jean-Paul, SCHLOSSER Charles, SCHNEIDER Dominique SPILL Bernard, SUSS Charles, VOGEL Robert, WALTER Gérard,

Secrétaire de séance :

Mme CABIROL DE SAINT GEORGES Mireille.

Réf : 033.2009

Vote : A l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstentions : 0

Mention exécutoire : Non

033.2009 : OPAH : avenant à la convention avec le crédit immobilier d'Alsace.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu les compétences de la communauté de communes,

Vu la délibération n° 008/2006 du conseil communautaire du 20 février 2006 approuvant les objectifs de réalisation de l'OPAH (opération programmée d'amélioration de l'habitat) tels que définis par l'étude pré-opérationnelle conduite sur le territoire de la communauté de communes de la vallée de la Sauer et de Pechelbronn,

Vu la délibération n° 072/2006 du conseil communautaire du 26 juin 2006 « aides complémentaires, aides énergie et conventions de partenariat avec les organismes bancaires »,

Vu la délibération n° 035/2008 du conseil communautaire du 25 février 2008 « OPAH : présentation et validation des modifications du dispositif »,

Vu l'avis favorable du comité de pilotage « OPAH » réuni le 11 février 2009,

Considérant le dispositif d'aides en faveur de l'habitat,

Vu l'avis du bureau du 27 avril 2009,

Entendu l'exposé du vice-président M. Rutsch,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- de valider la réduction de l'enveloppe prévue dans le cadre de la convention signée avec la Société Anonyme Coopérative d'Intérêt Collectif pour l'Accession à la Propriété – Alsace (sacicap Alsace) de 100 000 €, l'enveloppe initiale de 200 000 € n'ayant pas encore été utilisée,**
- d'autoriser le Président à signer un avenant à la convention pour préfinancement des aides auprès des propriétaires occupants avec la SACICAR Alsace actant ces modifications.**

Le président sera chargé de l'exécution de la présente décision.

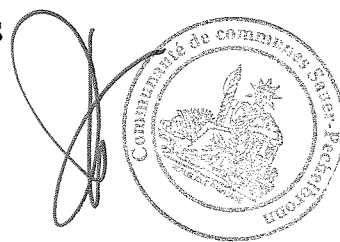
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour copie conforme :

DURRENBACH, le 28/05/2009

*Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions de la Loi n° 82-623
du 22 juillet 1982*

Le président,
Jean-Marie HAAS



Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS
PREFECTURE DE WISSEMBOURG le :

et publication ou notification du :

